

EQUIPEMENT

Les ponts prévus autour d'Orléans font des remous jusqu'à Bruxelles

Article paru dans l'édition du 14.10.07

Enquête européenne dans le Loiret au nom de l'environnement

 **T**rois députés européens se sont invités dans le Loiret début octobre pour mener l'enquête. Mandatés par la commission des pétitions du Parlement, ils s'intéressent aux projets routiers du conseil général et en particulier à la construction de trois ponts sur la Loire sur une distance d'une cinquantaine de kilomètres. Le but des enquêteurs : vérifier in situ si ces futurs ouvrages respectent les directives européennes sur l'environnement, dans une zone classée Natura 2000 et inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité.

Le Parlement a été alerté par six associations qui ont recueilli près de 13 000 signatures. Dans leurs requêtes, les pétitionnaires accusent le conseil général de vouloir construire un « grand contournement d'Orléans » de 300 km de long, dont un rouage essentiel serait la construction de ces ouvrages d'art, l'un en aval d'Orléans, à Baule, l'autre en amont, à Mardié, plus un troisième à Sully-sur-Loire, dans le cadre d'une déviation. « Ces aménagements seraient catastrophiques », s'insurge Yves de La Martinière, président de Mardiéval, l'une des associations pétitionnaires. « Ils auraient pour effet de massacrer trois zones protégées, la forêt d'Orléans, la Sologne et la vallée de la Loire et du Loiret, et de détruire le biotope d'espèces rares », comme le castor d'Europe ou le balbuzard pêcheur.

CONTRE-INVENTAIRE

Le président du conseil général, le sénateur UMP Eric Doligé, réplique aux associations qu'elles ont mis bout à bout des projets sans rapport entre eux pour défendre « leur jardin ». « Il s'agit d'aménagements ponctuels pour régler des problèmes de trafic local. J'ai notamment démontré aux parlementaires que les ponts n'avaient aucun lien entre eux », insiste-t-il. De tous ces dossiers, le plus avancé est celui du pont de Mardié. En 2006, le conseil général a approuvé l'avant-projet d'un ouvrage « à six travées » pour un montant de 42 millions d'euros, alors que l'étude d'incidence, selon les associations, préconiserait un pont suspendu. « Natura 2000 n'a jamais interdit de construire dans des zones protégées, se défend M. Doligé. Il faut seulement prendre des dispositions en matière de protection de l'environnement. Je respecterai les normes et l'Etat jugera lors de l'enquête publique. »

La mission doit rendre un premier rapport le 22 novembre à Bruxelles, en présence de la commission et des parties. Les associations ont remis aux députés un contre-inventaire naturaliste dans le secteur de Mardié et comptent sur leurs recommandations pour assurer la préservation de la « Loire sauvage ». Mais le président du conseil général reste « serein » : il prévoit la mise en service d'un premier pont à l'horizon 2012-2014.



Christine Berkovicus